

**SESSION
ORDINAIRE
09 août 2010**

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE DIX SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ALAIN GUINDON, MAIRE. LA SESSION DÉBUTE À VINGT HEURES.

SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM

M. Alain Guindon, maire
Mme Marie-Eve Surprenant, conseillère
M. Benoit Proulx, conseiller
Mme Sylvie D'Amours, conseillère
M. Nicolas Villeneuve, conseiller
M. Joël Brassard, conseiller

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Donald Robinson, conseiller, avait motivé son absence.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Guylaine Comtois, directrice générale est présente.

❖ OUVERTURE DE LA SESSION

Résolution numéro 250-08-2010

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION ORDINAIRE
DU 09 AOÛT 2010**

Il est proposé par monsieur Benoit Proulx

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la session ordinaire du 09 août 2010.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 05 juillet 2010.

3. ADMINISTRATION

3.1 Dépôt de la liste des comptes à payer du mois de juillet 2010, approbation du journal des déboursés du mois de juillet 2010 incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 4-2000.

3.2 Résiliation du régime de retraite numéro 42511 – Services de retraite collectifs Great-West – London Life – Canada-Vie.

3.3 Mandat à CIMA+ - Programme Climat municipalités.

4. TRANSPORTS

4.1 Amélioration du drainage de l'extrémité de la rue du Parc.

4.2 Amélioration du drainage à proximité du 552 rue Caron.

4.3 Aménagement d'une dalle de béton sous les boîtes aux lettres de la rue Valéri-Paquin.

- 4.4 Aménagement d'un dalot asphalté à proximité du 153, 59^e avenue Sud.
- 4.5 Amélioration du drainage au 39 rue Close.
- 4.6 Acceptation provisoire des infrastructures municipales de la Phase II du développement domiciliaire GL Développement S.E.N.C.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Demande de congé sans solde de M. Jocelyn Lussier.

6. URBANISME

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du service d'émission des permis.

7. LOISIRS

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Dépôt du rapport «Analyse Epic 2009» produit par Enviro-Service relativement aux eaux usées parasitaires d'infiltration et de captage dans le réseau d'égout sanitaire.

9. AVIS DE MOTION

- 9.1 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 08-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 4-91 aux fins de modifier les dispositions relatives à la hauteur des haies.
- 9.2 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 09-2010 modifiant le règlement de lotissement numéro 5-91 aux fins de modifier les dispositions relatives aux contributions pour fins de parcs et de terrains de jeux.

10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 10.1 Adoption du règlement numéro 07-2010 modifiant le règlement 10-90 décrétant la tarification applicable lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule.

11. CORRESPONDANCE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

Monsieur Benoît Proulx adresse au nom du conseil municipal des félicitations à monsieur Stéphane Giguère et son équipe pour la réalisation des travaux de réaménagement de la réception de l'hôtel de ville.

❖ PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 251-08-2010

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2010.

Il est proposé par madame Sylvie D'Amours

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 juillet 2010 tel que présenté.

❖ ADMINISTRATION

Résolution numéro 252-08-2010

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2010, APPROBATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2010 INCLUANT LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-2000.

Il est proposé par monsieur Joël Brassard

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 9-08-2010 au montant de 244 097.10\$. Les dépenses inscrites au journal des déboursés du 9-08-2010 au montant de 490 206.00\$, incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 4-2000 sont approuvées.

Les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

Résolution numéro 253-08-2010

RÉSILIATION DU RÉGIME DE RETRAITE NUMÉRO 42511 – SERVICES DE RETRAITE COLLECTIFS GREAT-WEST – LONDON LIFE – CANADA-VIE

CONSIDÉRANT QUE la majorité des participants au régime de retraite, soit les employés syndiqués ne sont plus actifs depuis octobre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac ne souhaite pas maintenir ce régime en vigueur uniquement pour les employés-cadres;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Joël Brassard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac souhaite résilier le régime de retraite numéro 42511 fourni par les Services de retraite collectifs Great-West – London Life – Canada-Vie conformément aux dispositions de l'article 10 du régime;

QUE la municipalité fixe la date de terminaison au 1^{er} septembre 2010;

QUE la municipalité versera les cotisations conformément à l'article 4 du régime, soit au plus tard le dernier jour du mois qui suit celui auquel les cotisations s'appliquent.

Résolution numéro 254-08-2010

MANDAT À CIMA+ - PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT le programme gouvernemental Programme Climat municipalités qui vient en aide aux municipalités afin de mieux gérer leurs émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une aide financière pouvant s'élever à 50 654\$;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à encourager les municipalités à réaliser un inventaire de leurs émissions de GES afin de favoriser la mise en place d'un plan de réduction des émissions, d'initiatives de sensibilisation et d'un plan de prévention contre les éventuels impacts des changements climatiques sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que cet inventaire offre la possibilité de réaliser d'importantes économies par l'amélioration de l'efficacité énergétique en plus de servir de document de référence pour surveiller l'évolution des émissions de GES;

CONSIDÉRANT l'urgence de s'inscrire à ce programme qui prendra fin en décembre 2012 et qui est doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars;

CONSIDÉRANT l'offre de CIMA+ qui propose d'effectuer un inventaire des émissions de GES et un plan d'action visant leur réduction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie D'amours

Et il est unanimement résolu de donner mandat à CIMA+/ZEROCO2 d'effectuer l'inventaire des émissions de GES et d'élaborer un plan d'action visant leur réduction pour un montant forfaitaire de 25 000 \$, toutes taxes incluses.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

❖ TRANSPORTS

Résolution numéro 255-08-2010

AMÉLIORATION DU DRAINAGE DE L'EXTRÉMITÉ DE LA RUE DU PARC

CONSIDÉRANT le drainage déficient de l'extrémité de la rue du Parc;

CONSIDÉRANT la construction de deux nouvelles résidences;

CONSIDÉRANT les demandes de soumission à trois entrepreneurs comme suit :

Pépinière Bouchard	8 555 \$
Excavation Cadieux	11 600 \$
Excavation Trottier	7 760 \$

CONSIDÉRANT Que les travaux visent l'aménagement d'un fossé du côté sud-est de la rue sur une longueur de 200 m, l'installation de deux nouveaux ponceaux, le remplacement de deux ponceaux existants et le reprofilage du fossé du côté nord est de la rue;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De mandater Excavation Trottier pour une somme de 7 760 \$ plus taxes, aux fins de procéder aux travaux d'amélioration du drainage de l'extrémité de la rue du Parc.

De mandater un entrepreneur local aux fins de procéder aux réparations de pavage pour une somme d'au plus 1000 \$.

Les travaux d'élagage et de coupe des arbres seront effectués par les employés de la municipalité.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

Résolution numéro 256-08-2010

AMÉLIORATION DU DRAINAGE À PROXIMITÉ DU 552 RUE CARON

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 520 rue Caron a subi quelques inondations du sous-sol de sa résidence suivant de fortes pluies;

CONSIDÉRANT que l'immeuble du 520 rue Caron est situé en contrebas d'une pente importante et reçoit les eaux de ruissellement des immeubles en amont;

CONSIDÉRANT la capacité limitée d'évacuation de l'eau du fossé en face du 520, rue Caron;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

Et unanimement résolu de procéder, entre les immeubles situés aux 545 et 571 de la rue Caron, à l'aménagement d'un dalot du côté Est de la rue sur une longueur de 117 mètres, incluant la réfection du pavage sur une largeur de 2 mètres et de 128 mètres du côté ouest sur une longueur de 128 mètres pour un montant de 9 770\$ plus taxes.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

Résolution numéro 257-08-2010

AMÉNAGEMENT D'UNE DALLE DE BÉTON SOUS LES BOÎTES AUX LETTRES DE LA RUE VALÉRI-PAQUIN

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

Et unanimement résolu de procéder à l'aménagement d'une dalle de béton sous les boîtes aux lettres de la rue Valéri-Paquin pour une somme de 2 200,00 \$

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

Résolution numéro 258-08-2010

AMÉNAGEMENT D'UN DALOT ASPHALTÉ À PROXIMITÉ DU 153, 59^E AVENUE SUD

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 153, 59^e Avenue Sud à subi quelques inondations du sous-sol de sa résidence suivant de fortes pluies;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

Et unanimement résolu de procéder, en amont de la résidence du 153, 59^e Avenue Sud, à l'aménagement d'un dalot asphalté du côté Est, avec trois sorties vers des ponceaux existants, sur une longueur de 90 mètres, pour un montant de 1 877\$ plus taxes.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

Résolution numéro 259-08-2010

AMÉLIORATION DU DRAINAGE AU 39 RUE CLOSE

CONSIDÉRANT l'accumulation d'eau sur l'immeuble du 39, rue Close situé en contrebas de la rue Close;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve**

Et unanimement résolu de procéder à l'aménagement d'un premier dalot asphalté pour diriger l'eau vers un puisard et d'un second dalot le long de l'entrée privée du 39 rue Close pour évacuer l'eau vers un fossé, pour un montant de 925\$ plus taxes.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

Résolution numéro 260-08-2010

**ACCEPTATION PROVISOIRE DES INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES DE LA PHASE II DU DÉVELOPPEMENT
DOMICILIAIRE GL DEVELOPPEMENT S.E.N.C.**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction des infrastructures municipales sont terminés sur les rues Maurice-Cloutier et Félix;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a remis des lettres de garantie émises par Desjardins pour la pose du pavage, des bordures et de l'éclairage au montant de 293 046\$;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie D'Amours**

Et unanimement résolu de procéder à l'acceptation provisoire des infrastructures municipales des rues Maurice-Cloutier et Félix dans le cadre de la phase II du projet de développement GL Développement S.E.N.C., conditionnellement au dépôt, dans les 30 jours suivant la présente, des rapports suivants :

- Certificat de conformité émis par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux
- Test d'étanchéité des conduites d'égout;
- Test d'étanchéité sur les conduites d'aqueduc;
- Test de compaction de la sous-fondation (sable), de la fondation inférieure (MG-56) de la fondation supérieure (MG-20) et de l'enrobage des conduites;
- Test sur la qualité de l'eau potable.

Il est convenu que si des éléments sont jugés non-conformes parmi les rapports précédemment énumérés GL Construction S.E.N.C. aura 30 jours suivant la présente pour faire corriger la ou les déficiences(s);

À défaut de corriger les déficiences, la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac fera exécuter les corrections par le biais des garanties bancaires dont elle dispose dans le projet visé.

Il est également résolu de transmettre une copie de la présente résolution à M. François Laflamme, ingénieur du Groupe-Conseil BSA et à M. Claude Laroche, promoteur pour GL Développement S.E.N.C.

❖ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution numéro 261-08-2010

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE M. JOCELYN LUSSIER

Il est proposé par monsieur Benoît Proulx

Et unanimement résolu d'autoriser M. Jocelyn Lussier, pompier, à prendre un congé sans solde du service des incendies de Saint-Joseph-du-Lac pour une période de 4 mois, soit du 6 septembre 2010 au 3 janvier 2011. M. Lussier bénéficiera d'un congé parental durant cette période.

❖ URBANISME

Résolution numéro 262-08-2010

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉMISSION DES PERMIS.

Madame Sylvie D'Amours mentionne que durant le dernier mois, le service d'urbanisme a délivré **trente-six (36) permis dont 4 constructions unifamiliales; 7 bâtiments accessoires; 5 rénovations résidentielles; 18 permis divers; 1 certificat d'occupation, 1 enseigne** pour un total de 1 564, 239 \$.

Quatre (4) nouvelles unités de logement ont été créées.

Au cours du mois de juillet 2010, **six (6) avis d'infraction** ont été émis en rapport avec les éléments suivants : affichage (3), travaux sans permis (1), arrêt de travaux (1), entreposage extérieur (1).

Au cours du mois de juillet 2010, **aucun constat d'infraction** n'a été émis.

❖ HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution numéro 263-08-2010

DÉPÔT DU RAPPORT «ANALYSE EPIC 2009» PRODUIT PAR ENVIRO-SERVICE RELATIVEMENT AUX EAUX PARASITAIRES D'INFILTRATION ET DE CAPTAGE DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

Il est proposé par monsieur Joël Brassard

Et unanimement résolu d'approuver le rapport «Analyse Epic 2009» émis par Enviro-Service relativement aux eaux parasitaires d'infiltration et de captage dans le réseau d'égout sanitaire de la municipalité

❖ AVIS DE MOTION

Résolution numéro 264-08-2010

AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 4-91 AUX FINS DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR DES HAIES

Madame Sylvie D'Amours donne avis qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 08-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 4-91 aux fins de modifier les dispositions relatives à la hauteur des haies.

Résolution numéro 265-08-2010

AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 5-91 AUX FINS DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX

Madame Marie-Eve Surprenant donne avis qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 09-2010 modifiant le règlement de lotissement numéro 5-91 aux fins de modifier les dispositions relatives aux contributions pour fins de parcs et de terrains de jeux.

❖ **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Résolution numéro 266-08-2010

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10-90 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION APPLICABLE LORS D'UNE INTERVENTION DESTINÉE À PRÉVENIR OU À COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoit Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE**

Le règlement numéro 07-2010 modifiant le règlement 10-90 décrétant la tarification applicable lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule soit adopté. Les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement.

RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2010

Décrétant la tarification applicable lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule

ATTENDU QUE *toute municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la loi sur la fiscalité municipale;*

ATTENDU QU' *il y a lieu de remplacer le règlement 10-90, Règlement décrétant un taux lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule;*

ATTENDU QU' *un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi;*

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoît Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :**

Le règlement de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac portant le numéro 07-2010 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2 **Tarifification applicable**

Lorsque le service de sécurité incendie est requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, tout propriétaire d'un véhicule impliqué qui n'habite pas le territoire de la municipalité et qui n'en est pas un contribuable est assujetti à un tarif de base de cinq cents dollars (700,00\$). Ce tarif couvre les trois (3) premières heures d'intervention du service de sécurité incendie.

Pour toute demande d'intervention du service de sécurité incendie au delà des trois (3) premières heures, tout le matériel et le personnel requis est facturé aux taux en vigueur.

ARTICLE 3 **Facturation du service**

La municipalité transmet une facture payable par le propriétaire du véhicule qui n'habite pas le territoire de Saint-Joseph-du-Lac et qui n'en est pas un contribuable, qu'il ait ou non lui-même requis le service de sécurité incendie.

ARTICLE 8 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement remplace et abroge tout règlement antérieur au même effet.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Alain Guindon
Maire

Madame Guylaine Comtois
Secrétaire-trésorière

❖ CORRESPONDANCE

Résolution numéro 267-08-2010
FONDATION HÔPITAL SAINT-EUSTACHE - REMERCIEMENTS

La directrice générale présente une correspondance de la Fondation de l'hôpital Saint-Eustache remerciant le conseil municipal pour l'aide financière accordée dans le cadre de la campagne de financement 2005 – 2009.

Résolution numéro 268-08-2010

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE MIRABEL-DEUX-MONTAGNES -
REMERCIEMENTS**

La directrice générale présente une correspondance de la Société d'Agriculture Mirabel – Deux-Montagnes remerciant le conseil municipal pour l'aide financière accordée dans le cadre de la fête champêtre.

Résolution numéro 269-08-2010

**PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE – TOURNOI DE GOLF
2010**

Il est proposé par madame Marie- Eve-Surprenant

et unanimement résolu d'accorder une aide financière de 250\$ à la Paroisse de Saint-François-d'Assise pour l'organisation du tournoi de golf annuel.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la Loi.

❖ PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes se sont exprimées a été tenue conformément à la Loi.

Résolution numéro 270-08-2010

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par monsieur Benoît Proulx et résolu unanimement de lever la présente session à 21 h 30 heures.

**M. ALAIN GUINDON
MAIRE**

**MME GUYLAINE COMTOIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE**